Droits populaires : la démocratie en bouc émissaire

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1605

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019181

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La démocratie en bouc émissaire

Réduire les droits démocratiques au nom de la croissance économique. Voilà la cure miracle pour une économie en perte de vitesse. Cependant, seule la recherche du compromis entre intérêts divergents peut aboutir à des solutions partagées par une majorité.

Rien ne va plus. Les démocraties occidentales répugnent aux réformes structurelles indispensables et les majorités défendent bec et ongles leurs acquis. Seule des considérations de court terme guident le corps électoral. En Suisse, les droits populaires, instrumentalisés par les intérêts organisés, favorisent le refus du changement. Ainsi en rejetant le paquet fiscal le 16 mai dernier, le peuple a manqué l'occasion de mettre un frein à la croissance de la quote-part de l'Etat et de donner une impulsion décisive à la croissance.

Ce noir diagnostic, c'est Thomas Straubhaar, un économiste suisse enseignant à l'Université de la Bundeswehr à Hambourg qui le pose (*Tages Anzeiger*, 25 mai 2004).

Les critiques à l'égard de la démocratie directe ne sont pas nouvelles. Au XIXe siècle déjà, l'introduction du référendum puis de l'initiative populaire faisait craindre l'anarchie et la révolution. Lors des deux conflits mondiaux, le droit d'urgence a permis aux autorités helvétiques de sérieusement restreindre les droits populaires, trop dangereux en période de crise. Dans les années septante, certains intellectuels mirent en doute la compatibilité des institutions de démocratie directe et la résolution des problèmes complexes. Depuis une vingtaine d'années, des économistes emmenés par le Bâlois Silvio Borner multiplient les attaques contre les «excès démocratiques», facteurs d'immobilisme, alors que le développement économique exige un «processus de destruction créatrice». Du risque révolutionnaire au danger de paralysie, les droits démocratiques ont donc connu tout l'éventail des reproches.

On ne peut nier la nécessité de mener à bien de grands chantiers de réforme - service public, sécurité sociale, marché du travail,... L'évolution économique et sociale ou tout simplement les prévisions démographiques dictent ces réformes, en Suisse comme ailleurs. Faut-il pour autant accuser les procédures démocratiques et préconiser d'accroître les compétences gouvernementales comme le suggèrent ces économistes en quête d'efficacité?

En démocratie, l'arbitrage entre des intérêts divergents doit déboucher sur des solutions acceptées par une majorité. De plus, ces solutions ne peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux: la démocratie ne se confond pas avec la tyrannie de la majorité. Mais cet arbitrage n'est pas l'apanage de techniciens appliquant une raison abstraite. Il implique débats, échanges d'arguments, explications, subtil équilibre des avantages et des inconvénients, recherche de compromis. C'est pourquoi la décision démocratique prend du temps, comme toute action pédagogique. *jd*

Egalité

Le ménage des dupes

«Les hommes semblent globalement plus satisfaits que les femmes de la répartition des tâches ménagères, à plus forte raison si leur partenaire en assume plus de deux tiers». *Vers l'égalité?* s'interroge le troisième rapport réalisé par l'Office fédéral de la statistique sur la situation des femmes et des hommes en Suisse. La Constitution consacre l'égalité des sexes. Pourtant balayer, repasser, cuisiner, pouponner restent une affaire de femmes. Le jour où les hommes en feront autant, l'égalité sera sur la bonne voie.

Tout commence au moment de la vaisselle ou de la lessive. L'invention du travail à temps partiel brouille les cartes. Au lieu de pousser les hommes à passer l'aspirateur et moins d'heures au bureau, on aménage l'emploi du temps des femmes. Exclues des quarante heures hebdomadaires, elles peuvent s'offrir des postes à la carte, précaires, saucissonnés, irréguliers et libres de charges sociales pour l'employeur. Une aubaine qui profite à environ un tiers des femmes actives. Sans parler des bas salaires et de la ségrégation hiérarchique. Ainsi, le revenu total des ménages dépend presque exclusivement du salaire des hommes, environ 75%. Mais selon une tradition bien établie, les femmes gèrent le budget et le dépensent.

«Comme les hommes, les femmes se déclarent plutôt satisfaites du revenu que leur procure leur activité et de leurs conditions de travail.» La satisfaction flirte avec le sentiment d'être à l'abri du chômage et d'accomplir des tâches en rapport avec les qualifications acquises. La dépendance objective se pare du consentement subjectif.

L'égalité se joue dans les têtes et dans la conscience de ses droits et non seulement à coup de lois. Le partage obligatoire du deuxième pilier au moment du divorce, inscrit dans la révision en vigueur depuis quatre ans, reste encore une option à négocier plutôt qu'un droit pour trop de femmes, comme le montre une étude récente. Les mouvements féministes souffrent les premiers de ce refus de la réalité, sinon de sa méconnaissance. La révolte annoncée après le 10 décembre ne viendra pas. Et Ruth Metzler préfère le bonheur éditorial au combat de rue transformé en veille par quelques vestales, le sort réservé par les antiques aux femmes audacieuses. *md*

Katja Branger et al., *Vers l'égalité*, OFS, Neuchâtel, 2003.

Katerina Baumann et Margareta Lauterburg, *Divorce, caisse de pension, AVS/AI. Ce qu'il vous faut savoir*, éd. Conférence suisse des déléguées à l'égalité, Berne, 2004.
www.egalite.vd.ch

www.laveilledesfemmes.ch